

BULLETIN MUNICIPAL

DE RICAUD N°35



PUBLICATION DE LA MAIRIE DE RICAUD – DECEMBRE 2024

Responsable de la publication : Nicole MARTIN – Maire

Photos et documents : Michel CALVEL, Eric CROS, Monique CRUZEL, Solange GODARD, Jean-Luc HENNEBELLE, Bernard PEDUSSAUD, Suzanne PEDUSSAUD, Nicole MARTIN, Williams ROUQUET, Line SALLES, Jean-Joseph AYRAUD, Valérie BARBASTE.

Tirage en 170 exemplaires

MAIRIE DE RICAUD
Téléphone : 04.68.60.03.50
Email : mairie.ricaud@wanadoo.fr

SOMMAIRE

Le mot du Maire	p. 2
Le compte financier unique et les orientations budgétaires 2023	p. 4
Les travaux réalisés et en cours	p. 6
Les principales décisions du Conseil Municipal	p. 13
Les Syndicats et les structures intercommunales	p. 16
Les informations pratiques	p. 22
L'Etat civil	p. 34
Les animations du village	p. 35
Une page d'histoire	p. 40
Invitation à la cérémonie des vœux	p. 42



AGENDA DES ANIMATIONS

Reprise des cours de Yoga au foyer rural Tous les jeudis soirs depuis le 5 Septembre 2024

Cérémonie des vœux de la municipalité : Samedi 25 janvier 2025 à 20 heures au foyer : cérémonie suivie d'un apéritif dinatoire

Assemblée Générale du Club du 3è Age : mercredi 15 janvier 2025 suivie d'un goûter

LE MOT DU MAIRE



Cette édition je l'aurai souhaitée plus enthousiaste, mais dans le contexte de crise mondiale et nationale, de nombreuses incertitudes planent sur notre avenir.

Notre équipe municipale continue d'améliorer l'aménagement du village. Après de longs mois d'attente nécessaires, la réhabilitation de la rue des platanes, avec le remplacement des réseaux secs et humides, la construction du réseau pluvial et l'aménagement paysager, est enfin terminée. Je tenais à remercier les riverains de cette rue ainsi que les usagers pour leur patience pendant cette période. En continuité de ces travaux nous avons créé des trottoirs après le cimetière et refaits ceux des lotissements qui étaient dégradés.

Notre village est desservi par la fibre optique, déployée par le SYADEN, et financée en partie par notre Communauté de Communes. Ce qui je l'espère amène plus de confort aux utilisateurs des moyens informatiques.

Notre commune avance grâce à ses investissements, mais le désengagement de l'Etat et la baisse des dotations nous pénalisent.

« Le bien vivre ensemble » se développe grâce aux associations et leurs nombreux bénévoles de la commune, que je remercie pour leur engagement, qui nous permettent de nous retrouver pour des moments festifs.

Je vous donne rendez -vous au foyer rural le samedi 25 janvier 2025 à 20 heures pour la soirée des vœux et la remise de médaille à des élus s'étant investis pendant plus de 20 ans au service de la communauté.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes, entourés de vos proches, et de profiter pleinement de cette fin d'année.

J'espère que 2025 sera pour nous tous une année de solidarité et de paix.

Bien à vous

Votre Maire
Nicole MARTIN

Je rappelle que la tranquillité et l'ordre public sont l'affaire de tous

NUISSANCES SONORES

Beaucoup de nos concitoyens se plaignent en mairie des aboiements répétitifs des chiens, de nuit comme de jour. Les personnes possédant un ou plusieurs chiens doivent surveiller leurs animaux afin de veiller à la tranquillité des voisins.

Il existe actuellement des moyens pour faire diminuer et cesser les aboiements.

CHATS ET CHIENS ERRANTS

Des chats, chiens, errants ont été signalés près d'habitations privées et dans les rues de la commune (réception de plaintes). Nous demandons aux propriétaires détenteurs de chats et de chiens de ne pas laisser divaguer leurs animaux.



Arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les nuisances sonores dans le département de l'Aude (Avril 2024) :

Animaux : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage ceci de jour comme de nuit

Travaux de bricolage et de jardinage : Les personnes effectuant des travaux de bricolage ou de jardinage nécessitant des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne sonore, doivent respecter les horaires suivants :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 19h30

Le samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 15h à 18h



BONNES PRATIQUES

Les plantes et arbres qui dépassent sur la voie publique (trottoir, bas-côté de chaussée) peuvent être source de gêne ou de danger, pensez à élaguer vos végétaux régulièrement.

La commune a installé des bornes CANISACS pour les déjections afin que nos rues et espaces publics soient propres. Merci d'utiliser les sacs des bornes mis gratuitement à votre disposition pour ramasser les déjections

veillez à ce que la voie publique, la place de la mairie ou le terrain de sport ne deviennent pas « toilettes publiques pour chiens ».

Merci de nous aider à maintenir notre village propre



L'interdiction de **jeter ses mégots** est liée à l'article du code pénal interdisant le dépôt ou l'abandon de déchets sur la voie publique. Aussi petit soit-il, **le mégot est non seulement classé comme déchet, mais qui plus est toxique et dangereux, avec risque d'incendie**

Merci de ne pas jeter les mégots sur la voie publique

STATIONNEMENT

Il est strictement interdit par le Code de La Route de se garer dans une intersection de deux routes et dans un virage (rue de la mairie virage) C'est très dangereux et gênant pour les usagers empruntant la RD 1 en agglomération risque d'accidents. **De même il est interdit de se garer sur les trottoirs.**

ENTRETIEN REGULIER DU RUISSEAU LA NAUBE

Les riverains de la Naube en tant que propriétaires sont dans l'obligation d'entretenir la rive périodiquement (au minimum deux à trois fois par an) en élaguant les arbres, en coupant la végétation, en enlevant régulièrement les débris se trouvant dans le ruisseau. Il ne faut pas faire de retenue d'eau.

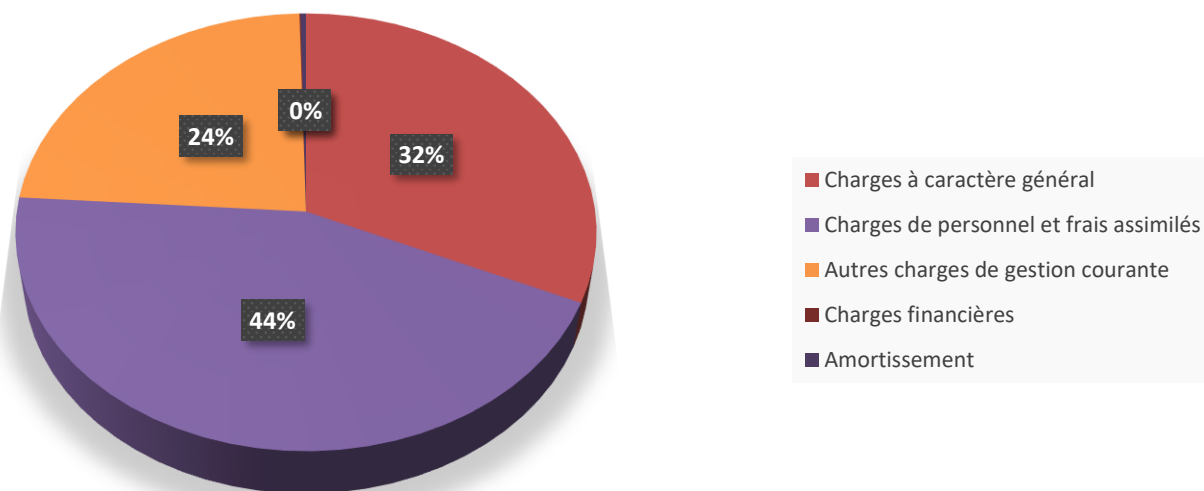
LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le Compte Financier Unique retrace les dépenses et les recettes réalisées dans l'année où figurent aussi les documents du service de gestion comptable (trésorerie). Il a été voté le 19 février 2024

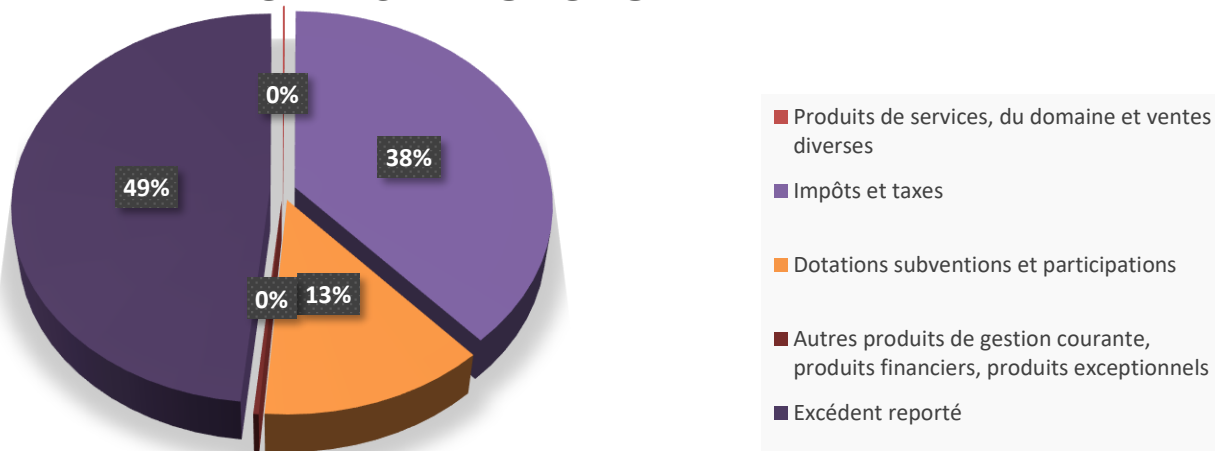
Il distingue d'une part le fonctionnement de la commune (charges de gestion courante, de personnel, financières... et recettes : impôts et taxes, dotations de l'Etat), et d'autre part l'investissement (travaux d'investissement et remboursement du capital des emprunts pour les dépenses, et les subventions et dotations diverses pour les recettes).

La section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

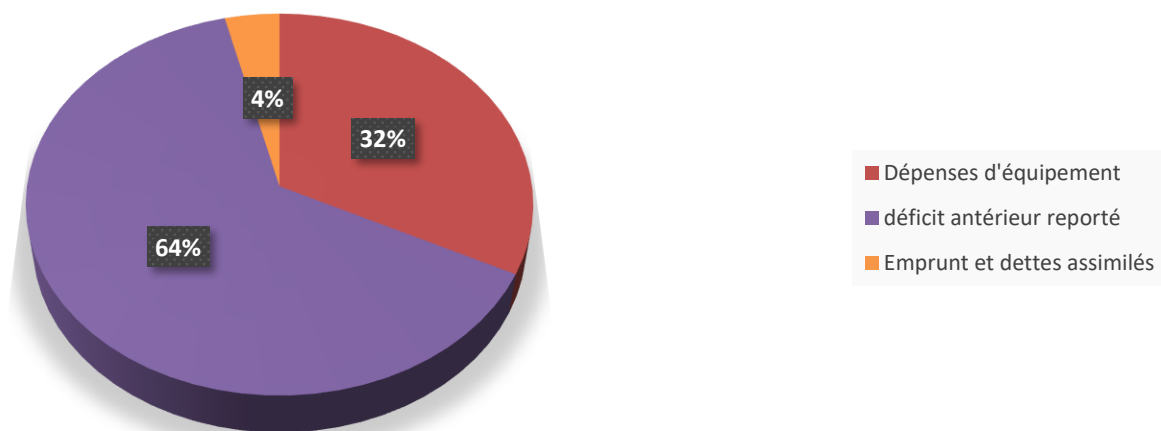


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

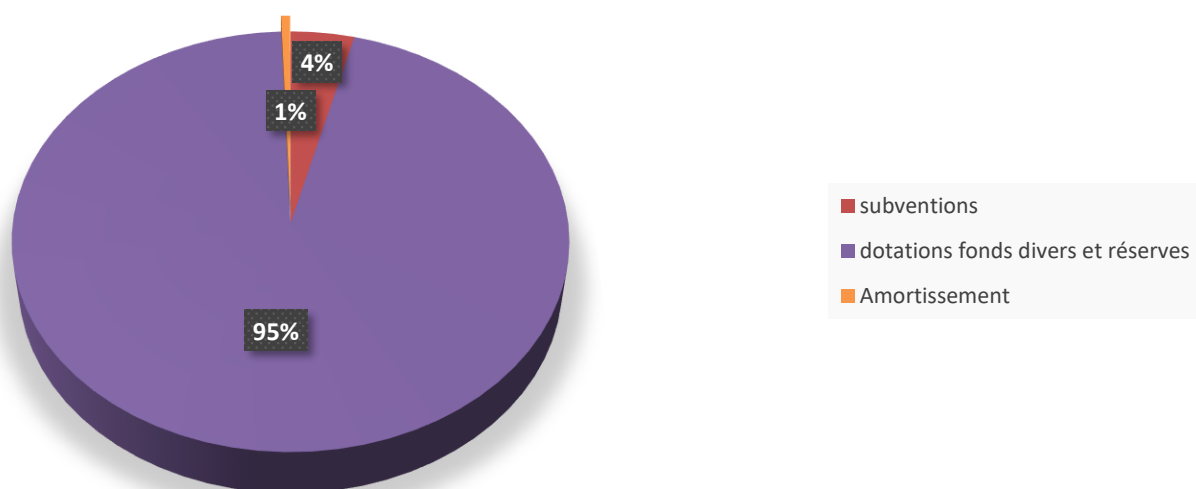


La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



TRAVAUX REALISES EN 2023/2024

Divers travaux réalisés par nos agents techniques Arnaud Solelhac, Eric Mélix, mis à disposition par la CCCLA et Laurent Prizzon mis à disposition par la commune de Montferrand :

Rénovation du bar du foyer rural



Mise en place des bornes canisacs

Entretien des voies et rues communales : bouchage des nids de poule

Entretien des haies de la commune



Entretien du cimetière communal sécurité



Mise en place des balises de



Mise en place de la fête locale

Entretien des terrains communaux cédés gratuitement par la Fondation Marie Louise



Installation des guirlandes de Noël et branches de sapins décoratives



TRAVAUX D'INVESTISSEMENT REALISES EN 2023

Restructuration du cimetière procédure relevés des tombes et réparation porte ossuaire et monument en pierre au cimetière. Les travaux de relevés de tombes ont été réalisés par la société ELABOR pour un coût de 13985.86 €. La rénovation des portes et de l'ossuaire a été réalisée par l'entreprise GAIARIN David pour un montant de 2244 €.



Achats de panneaux d'information pour un montant de 2400.00 € TTC. Ces panneaux ont été installés sur 5 points dans la commune : à la plateforme, rue des platanes, lotissements et chemin du Pergail.



Celui installé à la Plateforme a été endommagé courant 2024 par un véhicule. Il a été remplacé pour un montant de 675.74 €



TRAVAUX REALISES EN 2024 ET A VENIR

Réfection de la place de mairie avec marquage des places de parkings et reprise de l'entrée du parking au terrain municipal : le montant des travaux s'élève à 9736.80 € TTC. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise CAZAL au mois d'avril 2025.

Curage fossés : Des fossés ont été repris en bordures des voies communales n° 3 et n° 6 n° 9 pour un montant de 9372 €. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CAZAL.

Mise en place d'un luminaire à la plateforme ordures ménagères pour un montant de 774.00 €. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise ROBERT.

Curage traversée RD1 en agglomération route d'AIROUX rue de la mairie (trop-plein de la Naube) pour un montant de 11148.00 €. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise CAZAL.

Mise en place de cinq bornes canisacs (plateforme Ordures ménagères, place de la mairie, lotissements et rue des platanes) pour un montant de 1276.80 €.

Restauration des portes de l'église : les portes de l'église ont été reprises par L'entreprise l'Atelier du Bois de Saint-Paulet pour un montant de 5330 €.



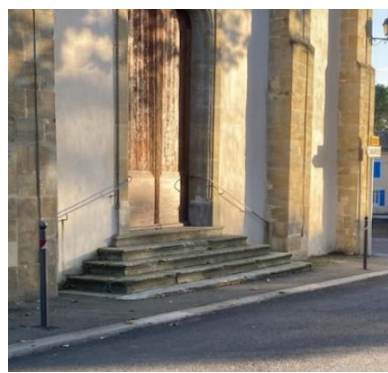
Acquisition d'un rideau lumineux pour la façade de la mairie pour un montant de 1219.43 €



Acquisition d'une nouvelle tondeuse thermique pour un montant de 2063.16 €

Changement du matériel informatique pour un coût de 1976.40 €

Achats de balises de sécurité (pour la route St Christophe) **et potelets** (devant l'église rue du moulin) pour un coût de 1284.48 €.



Etude diagnostic éclairage public : Dans le cadre d'une démarche d'économie d'énergie en faveur du patrimoine portant sur l'éclairage public, le conseil municipal a décidé de réaliser un diagnostic complet de l'éclairage public de la commune. La réalisation de celui-ci est obligatoire pour une demande de subventions. La commune a adhéré à la convention d'adhésion à la mission de diagnostic de l'éclairage public avec le Syaden. Le coût de cette étude s'élève à 2279.20 € La commune participera à hauteur de 1006.60 € TTC, le SYADEN prendra en charge le restant. Ce diagnostic a été différé en 2025 en raison des travaux de la rue des platanes.

Reprise des trottoirs aux lotissements du village : les trottoirs ont été repris aux lotissements du village. Le coût de cette réhabilitation s'est élevé à 29928.00 € TTC financés en partie par une subvention du conseil départemental



Aménagement rue des platanes et rue de la mairie : Les travaux de la rue des platanes ont été réalisés en trois phases : réhabilitation des réseaux d'eau potable et eaux usées, l'effacement du réseau électrique et fibre traversant la rue, la réfection de l'éclairage public et l'aménagement, sécurisation et embellissement de la rue (voirie, trottoirs, aménagement paysager, gestion des eaux pluviales). Ces travaux ont été coordonnés par le Maître d'œuvre Cetur Ingénierie.

La Première phase : Les travaux de réhabilitation des réseaux eau potable et eaux usées ont été réalisés par l'entreprise David de mai à fin juin 2024.

La Deuxième phase s'est déroulée en juillet et en août pour l'effacement du réseau électrique et le réseau fibre traversant la rue et la réfection du réseau éclairage public. Ces travaux ont été réalisés par la société Sobeca mandatée par le SYADEN (syndicat département)

La Troisième phase a débuté début septembre jusqu'à mi-novembre et a concerné les travaux de voirie avec création de trottoirs, création du réseau d'eau pluvial, pose de coussins berlinois et aménagement paysager. Ils ont été réalisés par l'entreprise Vallez de Salles-sur-l'Hers (avec l'intervention de quatre sous-traitants pour certains travaux : A.B.S, OMNI-TRAVAUX, MS PAYSAGE et PRO SUD DALLAGE). Les grilles autour de la statue de la Vierge ont été enlevées et seront déplacées en bordure de route. Merci à Michel CALVEL qui remet en état ces grilles. Pendant ces trois phases (environ six mois), la rue des platanes a été interdite à la circulation. Les riverains ont pu accéder à leur habitation uniquement à pied. Les véhicules ont pu stationner sur le parking près du terrain municipal.

Le coût des travaux :

- Réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement : 209299.50 € TTC. Ces travaux ont été entièrement remboursés par la CCCLA
- Effacement partiel des réseaux électriques éclairage public et télécommunications : 71880 € financés par le SYADEN. La participation de la commune s'est élevée à 15480 €.
- Aménagement sécurisation et embellissement de la rue : le montant des travaux pour la commune s'est élevé à 300005.86 € TTC (études, appel offre travaux Maîtrise d'œuvre coordonnateur SPS) financés par des subventions du Conseil départemental (27.5 %) et de l'Etat (DETR 30 %).

L'ensemble des réseaux de cette rue ainsi que la voirie ont été refaits entièrement. Des trottoirs répondant aux normes d'accessibilité ont été construits et agrémentés par des jardinières. Dans ce contexte, le stationnement n'est plus possible sur les trottoirs. Les véhicules doivent se garer dans les espaces dédiés, dans la partie supérieure de la rue des platanes ou au parking derrière le foyer rural. Le stationnement minute est toléré.

Cette rue est un lieu de rencontre et de ce fait la vitesse est limitée à 20 km/h. Le piéton est prioritaire.



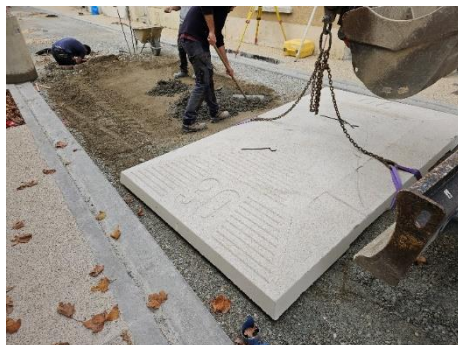
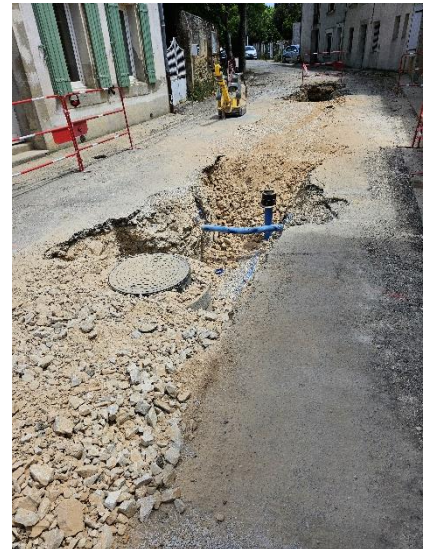
Avant les travaux

Après les travaux

Nous sommes conscients de la gêne occasionnée par ces travaux durant cette période, cependant ces travaux ont permis d'améliorer la sécurité, l'accessibilité, la gestion des eaux pluviales et le cadre de vie de tous les usagers et résidents de la zone concernée.

Panoramique des travaux







Une bouteille a été déposée au fond d'une tranchée le 19/09/2024 avec une lettre à l'intérieur précisant le descriptif des travaux réalisés. Peut-être sera-t-elle retrouvée dans 50 ou 60 ans ?



LES PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL OCTOBRE 2023 A NOVEMBRE 2024

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire :

9 octobre 2023, 11 décembre 2023, 19 février 2024, 8 avril 2024, 27 mai 2024, 16 septembre 2024, 15 novembre 2024



Le Conseil municipal (absent Eric Cros)

9 octobre 2023

- Approbation des travaux d'effacement du réseau électrique, éclairage public et réseau de communication électronique. Le montant de participation à ces travaux pour la commune s'élève à 13480.00 €
- Signature d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois relative aux travaux de réhabilitation des réseaux eaux usées et d'eau potable de la rue des platanes
- Validation du dossier de consultation des entreprises pour les travaux d'aménagement de la rue des platanes : 1^{er} lot : aménagement sécurisation et embellissement de la rue y compris la création d'un réseau pluvial 2^e lot : réhabilitation des réseaux eau potable et assainissement
- Choix du coordonnateur sécurité et protection de la santé pour les travaux de la rue des platanes
- Validation des travaux de curage fossé pour un montant de 3120 € et curage et terrassement sous la traversée de la RD1 pour un montant de 11424 €
- Demande de subventions auprès du conseil département et de l'Etat pour les travaux de mise en accessibilité et sécurité des trottoirs rue des fleurs, rue de l'eucalyptus
- Validation des travaux d'alignement de la haie chemin des Marcouls qui empiète sur le domaine public suite au plan d'alignement, pour un montant de travaux de 1536 €.

11 décembre 2023

- Approbation de la modification statutaire n° 11 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
- Validation des travaux de restauration des portes de l'église pour un montant de 5330 €

19 février 2024

- Vote du compte financier unique 2023
- Affectation du résultat 2022
- Débat d'orientation budgétaire 2023
- Choix des entreprises après consultation pour les travaux de la rue des platanes : lot n° 1 EURL Vallez pour un montant HT de 225011.40 € - lot N° 2 Entreprise David pour un montant HT de 174416.25 €.
- Financement travaux rue des platanes : décision de contracter un emprunt de 90 000 € pour le financement des travaux de la rue des platanes auprès de la Caisse d'épargne
- Validation de la proposition de création d'un site internet avec la société SYNAPSE (groupement de commandes avec la Communauté de Communes) pour un coût HT de 1990.00 € HT.

8 avril 2024

- Vote des subventions aux associations pour l'année 2024 (comité des fêtes, Club du 3è Age, Musique au Cœur des Moulins, La Boule Ricaudoise, les Restos du Cœur, Les visiteuses hospitalières, le souvenir Français, AVA vivre avec le Cancer, AFDAIM, Télérthon)
- Validation fauchage et débroussaillage des voies communales pour 2024
- Approbation de la modification statutaire n° 12 de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois
- Vote des taux d'imposition 2024 : taux 2023 maintenu soit taxe foncière sur les propriétés bâties : 51.56 %, taxe foncière sur les propriétés non bâties : 81.00 %, taxe habitation 12.79.
- Lancement de la procédure de régularisation avant reprise des sépultures en terrain commun
- Vote du budget 2024 M57

Section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	177441.58	Produits des services domaine et ventes diverses	800.00
Charge de personnel et frais assimilés	95750.00	Impôts et taxes	159257.07
Autre charge de gestion courante	60196.00	Dotations subventions et participations	58353.00
Charges financières	136.00	Autres produits de gestion courante	1230.00
Opérations d'ordre de transfert entre section (amortissement)	652.00	Produits financiers	0.00
Virement à la section d'investissement	102740.46	Excédent antérieur reporté	217275.97
TOTAL	436916.04	TOTAL	436916.04

Section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Reste à réaliser 2022 dépenses d'équipement	19404.70	Subventions d'investissement	185144.54
Dépenses équipement	396000.00	Emprunt et dettes assimilés	90000.00
Emprunts et dettes assimilés	3600.00	Dotations, fonds divers et réserves	21063.00
Opérations patrimoniales	51000.00	Virement à la section de fonctionnement	102740.46
Déficit antérieur reporté	59052.27	Opérations d'ordre entre sections (amortissement)	652.00
		Affectation du résultat 2022	78456.97
		Opérations patrimoniales	51000.00
TOTAL	529056.97	TOTAL	529056.97

27 mai 2024

- Demande subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert) pour le financement de la Défense extérieure contre l'incendie (rue de la mairie/Le Moulin et secteur Derville/La Rouatière Basse)
- Acquisition de balises et potelets de sécurité pour un montant de 1284 €

16 septembre 2024

- Renouvellement convention de mise à disposition du foyer rural : séance de Yoga
- Renouvellement matériel informatique pour un montant de 1976 €
- Adhésion au contrat groupe statutaire du Centre de Gestion du 11
- Validation des travaux de débroussaillage terrains communaux cédés par la Fondation Marie Louise pour un montant de 4032 €
- Adoption du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées suite au transfert de charge lié à l'accueil de loisirs extrascolaires situé à Saint Martin Lalande à la CCCLA
- Validation de la proposition de la Société ROBERT pour la maintenance du réseau d'éclairage public
- Acquisition d'une tondeuse thermique pour un montant HT de 1727.63 € ;
- Lancement des travaux de mise en accessibilité et sécurisation des trottoirs rue des fleurs rue de l'eucalyptus pour un montant HT de 24940.00 €.
- Demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Etat pour les travaux de mise en sécurité des rues du village : rue de l'église, impasse des marronniers, rue du lavoir et place du foyer rural.

LES SYNDICATS ET LES STRUCTURES INTERCOMMUNALES

► CCCLA

La CCCLA a édité un livret qui recense diverses informations et contacts utiles. Vous pouvez le consulter au secrétariat de mairie.

La CCCLA diffuse par courriel aussi la « newsletter » Bimestrielle si vous souhaitez la recevoir envoyer votre adresse mail à : communication@cccla.fr



Les avancées du projet de territoire 2020-2026 : Sur les quatre défis lancés 98 actions ont été réalisées ou engagées :

- Engagements financiers de la CCCLA pour soutenir le développement économique (acquisition de nouvelles réserves foncières, contribution à l'emploi, mise en place du Projet Alimentaire territorial, renforcement de l'attractivité touristique du territoire...)
- Favoriser les économies d'eau, assurer le bon état écologique des cours d'eau et leur entretien, mise en place d'un service intercommunal de l'eau et de l'assainissement, poursuivre une politique exemplaire en matière de gestion des déchets, accompagnement dans la transition climatique avec le développement des énergies renouvelables sur les bâtiments intercommunaux, favoriser les déplacements bas-carbone avec le transport à la demande (**voir détail du transport à la demande dans la rubrique CIAS**)
- Développer l'accès à la culture pour tous et développer le lien social avec la création d'une école de musique intercommunale (début travaux en 2025), réaménagement des médiathèques intercommunales, création d'une maison France Services, construction d'une crèche à Salle sur l'Hers (en 2026), transfert de la compétence enfance jeunesse du SLA à la CCCLA et réhabilitation des locaux mise à disposition par la Ville de Castelnaudary
- Installer un mode de gouvernance inclusif : temps d'échanges entre la CCCLA et les secrétaires de mairie, accompagnement RH pour les communes désireuses, mutualisation des services de la CCCLA et les communes volontaires (services techniques), déploiement d'outils numériques pour favoriser l'accès aux services et à l'information des usagers.

Pour tous autres renseignements, vous pouvez joindre la CCCLA au 04.68.23.68.43 ou contact@cccla.fr

Nicole MARTIN Vice-Présidente de la CCCLA en charge du CIAS

► SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE



La zone Réseau 11 repose sur des contrats d'affermage tenus par Suez pour tout le service Ouest, et par Veolia pour les services Limouxin, Trois vallées, Centre, Chalabre et Montjardin. Les contrats de la zone Centre et Ouest arrivent à échéance au 31/12/2024, il conviendra donc d'étudier ce renouvellement.

Les compétences Production d'eau et Protection de la ressource concernent en 2023 145 communes :

- CCCLA 43 communes
- CCPLM 38 communes
- Collège des communes 64 communes

En plus, Carcassonne Agglo compte 29 communes en production et 64 communes en protection de la ressource.

Les chantiers à venir sont :

- renouvellement du réseau d'adduction d'eau entre Gaja la Selve et St Amans
- création d'une unité de traitement des pesticides par filtres à charbon à Belpech

De nombreuses communes souhaitent adhérer à Réseau 11 à savoir :

Termes qui a délibéré favorablement sa demande d'adhésion, Tourouzelle, Castelnaudary, Homps, Canet d'Aude, Escalles, Ornaison et Lezignan, ces autres candidatures ne sont pas complètement finalisées. Pour les communes de Durban, Lapradelle -Puylaurens, et Puivert leur adhésion est reportée en 2024.

Michel CALVEL deuxième adjoint

► SYNDICAT AUDOIS D'ÉNERGIE

Le Syaden a été créé en 2010, il représente une population de 368530 habitants et réunit 443 communes, les 9 communautés de communes et d'agglomération Audoises ainsi que le Département de l'Aude.

L'organisation du Syaden se traduit par un découpage en 6 secteurs territoriaux :

- Carcassonne Agglo et CC Montagne noire
- CCC Lauragais audois et CC Piege Lauragais Malepere
- Grand Narbonne
- CC Région Lézignanaise et CC Corbières Malanque Méditerranée
- Limouxin Couiza
- CC Pyrénées Audoises

La distribution d'électricité reste la principale activité du Syaden avec 6171 kilomètres de réseau moyenne tension et 6069 kilomètres de réseau basse tension.

L'éclairage public, la fibre optique, les énergies renouvelables électriques et thermiques, les groupements d'achat d'énergie, et l'installation de bornes électriques restent les principales missions du Syndicat Audois d'Énergie.

Ricaud n'a pas fait l'objet en 2023 d'interventions de la part du Syaden, si ce n'est la finalisation de l'installation de la fibre optique.

ARRET DU RESEAU CUIVRE : nous vous informons que l'accès au réseau cuivre disparaîtra sur notre commune fin 2028. Plus aucun client ne pourra utiliser un service sur le réseau cuivre. Les personnes n'ayant pas souscrit à un contrat fibre ont été informées par leur fournisseur.

Michel CALVEL deuxième adjoint



► SYNDICAT POUR L'AMÉNAGEMENT DU BASSIN DU FRESQUEL

Le Syndicat intercommunal du bassin du Fresquel est articulé autour de trois objectifs :

- mieux gérer la ressource en eau
- préserver cette ressource en eau
- réduire le risque d'inondation

La suppression des barrages de Lachaux et de Pennautier, l'adaptation du site de Pezens permettent une meilleure protection des populations en cas de crue ainsi qu'une gestion plus efficace du ruisseau (écoulement plus uniforme et une meilleure protection de la faune aquatique). L'opération Fresqu'Haies a inauguré les premiers 20 kilomètres de haies plantées en zone agricole, sur les bords du Fresquel et de ses affluents ; cela permettra l'atteinte du bon état écologique du cours d'eau. Ce projet est financé grandement par l'Agence de l'Eau.

Sur la commune de Pennautier le méandre de Rouzilles, asséché et envahi par la végétation a été dégagé pour lui permettre de retrouver le ruisseau et créer une réserve et un ralentissement du cours d'eau en cas de crue.

Pour Ricaud : après que les travaux de consolidation du pont du chemin d'Icart ont été effectués, le travail de réfection des berges de chaque côté du pont a été entrepris par les techniciens du syndicat. Malgré la mise en place de soutiens dans le cours du ruisseau et de végétalisation des berges avec des espèces appropriées, une deuxième action des techniciens est programmée pour remédier à des problèmes d'érosion persistants.

Les travaux de réaménagement du Treboul au sud de Castelnaudary se poursuivent.

Michel CALVEL deuxième adjoint

Schéma cartographique qui retrace l'ensemble des transferts d'eau dans le Bassin Versant de l'Aude (concernant Ricaud), de la Berre et du Rieu
Vous trouverez les différents barrages, les ouvrages de transfert.



► COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ET RECYCLABLES



Renseignements au **04.68.94.18.63** La Collecte des ordures ménagères est assurée depuis le 1^{er} janvier 2023 par la société NICOLLIN de Montpellier. Le tarif comprenant le traitement des déchets et la collecte sur la commune reste à 125 €/Habitant/an.

Jours de collectes par le SMICTOM des bacs à sacs noirs le mercredi matin

Les bacs jaunes pour le tri le lundi après-midi

Depuis le premier janvier 2023 il existe quatre points de collecte sur notre commune, situés :

- Une plateforme au terrain municipal pouvant contenir 30 bacs jaunes et 28 bacs ordures ménagères.
- En bordure de voie communale « Chemin vers Airoux » : deux bacs jaunes, 1 bac ordures ménagères
- Chemin du Pergail : six bacs jaunes et quatre bacs ordures ménagères
- Chemin d'en grillères : trois bacs jaunes et deux bacs ordures ménagères

Plusieurs conteneurs sont à votre disposition, en conséquence, **lorsqu'un conteneur est plein, il convient d'utiliser celui qui ne l'est pas !**

CONSIGNES POUR LE TRI : LES BONS REFLEXES

RECYCLAGES



Tous les emballages ménagers sans distinction sont à déposer dans le conteneur couvercle jaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et, fait nouveau, tous les emballages en plastique, sans exception. Quelques exemples : bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée... Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre

Désormais, n'hésitez plus : si c'est un emballage, il peut aller au recyclage.

1 - LE VERRE	2 - LE TRI SÉLECTIF	3 - LE COMPOST
 LES COMESTIBLES LES POTS ET BOCAUX LES BOUTEILLES LES VERRES ET CARAFES ⚠ SANS BOUCHONS NI COUVERCLES !	 LES EMBALLAGES EN MÉTAL et LES CARTONS, BRIQUES ALIMENTAIRES ET TOUS LES PAPIERS et TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE ⚠ BIEN VIDER LE CONTENU, APLATIR ET NE PAS IMBRIQUER LES EMBALLAGES !	Transformer les déchets organiques pour obtenir un engrais biologique pour le jardinage ! LES COPEAUX DE BOIS, LA SCIURE, LES FEUILLES MORTES, DÉCHETS VERTS, TONTES DE PELOUSES ⚠ PAS DE VIANDE, OS, PRODUITS LAITIERS LES COQUILLES D'ŒUFS, LES RESTES DE REPAS, ÉPLUCHURES, SACHETS DE THÉ, FILTRES À CAFÉ ET DOSETTES PAPIERS ⚠ PAS D'EXCRÈMENTS NI DE LITIÈRES !

Nous attirons votre attention toutefois, sur le fait que ces emballages doivent être déposés dans le bac en vrac, c'est-à-dire sans les enfermer dans un sac. Car sinon, ils risqueraient de ne pas être recyclés.

Les gros cartons doivent être aplatis ou découpés pour en réduire leur volume et optimiser la place dans le bac roulant pour les autres emballages. Sinon, ils vont aussi très bien dans l'une de nos déchetteries.

Attention : ces consignes prévalent désormais sur les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages).

Si vous avez une question, vous pouvez contacter nos équipes par téléphone au [04.11.21.00.24](tel:04.11.21.00.24) ou consulter le site www.smictom-ouestaudois.fr ou www.consignesdetri.fr.
Grâce à votre geste de tri, notre commune et le SMICTOM de l'Ouest Audois agissent en faveur de l'environnement. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

La commune



Colonne à verre

Deux points de collecte du verre

Deux récup Verre sont à votre disposition : rue des Lavandes et sur la plateforme parking du terrain municipal

Compostez vos déchets :

Afin de réduire les quantités de déchets ménagers à collecter et à traiter, le SMICTOM de l'Ouest Audois met à disposition des composteurs individuels de jardin.



NOUVEAUTE DEPUIS LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024



Dans le cadre de l'obligation réglementaire du tri à la source des bio-déchets, la commune, a installé **un composteur collectif** pour les personnes n'ayant pas de jardin, pas de composteur individuel. Celui-ci composteur a été mis à disposition par le COVALDEM11. Il a été installé près de la plateforme (terrain municipal) pour déposer les déchets compostables. Un panneau d'information est à votre disposition.

Le Smictom de l'ouest audois offre un contenant pour transporter vos déchets compostables à retirer en mairie.



LES DECHETTERIES SONT GRATUITES POUR LES PARTICULIERS

Les encombrants, gravats, batteries, piles, ferrailles, cartons, vêtements, déchets verts, bois, peintures, solvants, huile de friture, acides, cartouches de graisse, colle etc. doivent être amenés à la déchetterie de Castelnaudary ou de Labastide d'Anjou.

Heures d'ouverture (Lors de votre première visite, il vous sera demandé un justificatif de domicile).

- chemin du Président à **CASTELNAUDARY** : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h45.
- rue du Lavoir à **LABASTIDE D'ANJOU** (en face le cimetière) : mardis, vendredis et samedis de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h50.

4 - ESPACES ÉCOLOGIQUES et APPORTS VOLONTAIRES

8 SITES À VOTRE SERVICE : BELPECH - BRAM - CASTELNAUDARY - FANJEUX - LABASTIDE D'ANJOU - MONTRÉAL - SAINT-PAPOUL - VILLENEUVE-LA-COMPTAL

APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

MOBILIER

HUILES DE FRITURE ET DE VIDANGE

GROS CARTONS D'EMBALLAGE

TEXTILE

LES VÊTEMENTS, CHAUSSURES, DRAPS, COUVERTURES ET MAROQUINERIE

5 - ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

PILES ET BATTERIES

CARTOUCHES ET TONERS

AMPOULES ET NÉONS

LES COUCHES ET PROTECTIONS HYGIÉNIQUES

LES MASQUES ET GANTS DE PROTECTION

LES PETITES FOURNITURES SCOLAIRES

LES MÉGOTS ET BALAYURES

LES LITIÈRES POUR ANIMAUX

DANS LA POUBELLE UNIQUEMENT EN SAC FERMÉ !

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux !

BELLE INITIATIVE CITOYENNE : OPERATION NETTOYAGE LANCEE PAR DES BENEVOLES DU VILLAGE



Le 3 mars 2024, des bénévoles du village se sont lancés dans une opération de nettoyage des trottoirs, bords des routes et fossés de la commune.

Armés de gants, sacs poubelles et pinces près d'une dizaine de Ricaudoises et Ricaudois sont partis à la chasse aux déchets. La récolte fut fructueuse et la majorité des déchets ont trouvé leur place dans les containers prévus à cet effet.

Les canettes trouvées en bord de routes ont été mise de côté pour l'association Knet Partage. Un objet insolite a été trouvé pendant la récolte : une friteuse, qui après nettoyage fonctionnait parfaitement. Elle pourra se refaire une nouvelle vie dans la boutique de la Recyclotopie. Merci à tous les participants pour cette belle initiative citoyenne.

La recyclotopie Atelier et boutique

60 rue du Général Paul Rollet

11400 Castelnaudary

Email : contact@larecyclotopie.fr



Les bénévoles

► CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS (C.I.A.S.)

L'aide sociale et le service d'aide à domicile sont gérés par le CIAS.

Cours de La République à CASTELNAUDARY

Renseignements au 04.68.94.58.06 du lundi au vendredi 8h/12h – 13h30/17h

► **Service d'Aide à Domicile** : interventions ponctuelles ou régulières : aide à domicile, entretien de votre maison, linge, confection repas, aide à la prise des repas, assistance administrative, aide au lever ou au coucher, aide à la toilette.

► **Livraison des repas** : aux personnes de plus de 60 ans, aux personnes handicapées ou momentanément handicapées.

► **Aide sociale** : obtenir ponctuellement une aide alimentaire, un secours d'urgence remboursable, ou la prise en charge de l'installation de la télésécurité.

► **RSA** : la personne référente au CIAS est chargée d'accompagner les bénéficiaires dans leur parcours d'insertion pour les aider à améliorer leur situation sociale et professionnelle.



Complémentaire
Santé & Prévoyance
MUTUALIA, experte
de la Mutuelle des Territoires

CASTELNAUDARY
LAURAGAIS AUDOIS
CCCLA

Mutualia, la mutuelle partenaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS



Des valeurs mutualistes
appliquées
à un engagement social
et solidaire,
au service des besoins
des territoires
et de leurs habitants.

**Permanences de
votre communauté
de communes**

**Castelnaudary
Salles sur l'Hers
St Papoul
Labastide d'Anjou**

Flasher-moi !


Mutualia
Entre nous, c'est humain

www.mutualia.fr

La communauté de communes a mis en place une « **mutuelle santé communale** », en partenariat avec Mutualia, permettant :

- de ne plus renoncer aux soins
 - de cesser de payer trop cher votre mutuelle et d'optimiser votre pouvoir d'achat
 - de bénéficier de tarifs négociés
 - de profiter d'une couverture santé optimale et globale quelle que soit la formule choisie.
- Cette offre s'adresse aux habitants ou aux personnes travaillant dans la communauté de communes, quel que soit leur âge, sans questionnaire de santé, sans délai d'attente, sans conditions de ressources
- Pour toute information : contacter le 04 75 64 63 63

Le Transport à la demande mis en place par CCCLA :

La communauté de communes a mis en place le transport à la demande permettant d'obtenir un rendez-vous au sein des services de l'hôpital. Vous avez la possibilité de vous rendre à un rendez-vous de radiologie, scanner, échographie, panoramique dentaire au Centre Hospitalier de Castelnaudary, en utilisant le transport à la demande mis en place par la Communauté de Communes. A ce titre **une ligne téléphonique directe 04 68 69 08 22** est dédiée à la prise de rendez-vous est mis en place au secrétariat de radiologie du Centre Hospitalier de Castelnaudary. Ensuite il suffira à l'usager de réserver le transport en téléphonant au **0805 60 81 00** (ce numéro est aussi utiliser pour tout autre demande de transport à la demande).



Comment ça marche ? vous pouvez vous rendre dans plusieurs communes du territoire en réservant votre place la veille sur simple appel téléphonique :
Un numéro de réservation du « Transport A la Demande »
Réservation téléphonique
Nouveau numéro : 0 805 60 81 00
Combien ça coûte ? le prix du ticket est de 2 euros
(4 euros aller-retour) à payer directement dans le bus.

LES INFORMATIONS PRATIQUES

► RAPPEL OUVERTURE DU SECRETARIAT

Le secrétariat de mairie est ouvert au public les lundis, jeudis et vendredis de 13h30 à 15h00. Si ses horaires ne vous conviennent pas, merci de bien vouloir prendre rendez-vous auprès du secrétariat. Le secrétariat de mairie sera fermé du 23 au 31 décembre 2024.

En cas d'urgence, vous pouvez contacter Madame Nicole MARTIN, Maire, ou les adjoints Jean-Luc HENEBELLE ou Michel CALVEL (Numéros de téléphone sur la porte de la mairie)



► SITE INTERNET EN CONSTRUCTION

La commune a décidé de créer un site internet où vous pourrez retrouver les informations la concernant ainsi que les services de la communauté de Communes. La création de ce site prend du temps. Nous espérons pouvoir le mettre en ligne au cours du premier semestre 2025.

► BOITE A LIVRES

Toujours à votre disposition, située rue de la mairie, sur le mur de l'église.



► INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

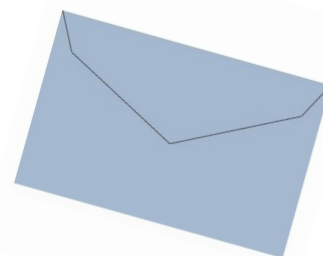
L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, première inscription...), vous devez prendre l'initiative de la demande d'inscription. La demande peut se faire en ligne sur service-public.fr ou venir en mairie.

La réforme électorale au 1^{er} janvier 2019, et la mise en place du « Répertoire Electoral Unique » rendent désormais possible l'inscription sur les listes électorales jusqu'à 6 semaines avant le scrutin.



1^{er} vote pour Jeanne Chabbert et Killian Rizzo le dimanche 30 juin 2024



► **ESPACES SENIORS DU DEPARTEMENT DE L'AUDE** L'espace seniors du département de l'Aude organise des ateliers pour les personnes de plus de 60 ans. Ces ateliers gratuits sont organisés par des associations et structures mandatées par la conférence des financeurs pour la prévention et l'autonomie. Ils ont pour but de donner des conseils et astuces pour garder la forme, bien vous alimenter, retrouver un bon sommeil, travailler votre mémoire, ou encore mettre à jour vos connaissances du code de la route ou découvrir les secrets d'Internet ! ces ateliers sont organisés dans les communes et vous pouvez y participer. Pour connaître les informations, une lettre mensuelle de l'Espace Seniors vous est envoyée par la mairie par mail. N'hésitez pas à vous inscrire sur la liste pour recevoir les informations.

Deux ateliers ont été organisés à Ricaud au Foyer rural :



- Une première session, atelier sur le thème de la mémoire « souvenirs souvenirs » qui s'est déroulée du 3 octobre au 28 novembre 2023
- une deuxième session sur le thème « les seniors face aux arnaques » animée par les services de la gendarmerie qui s'est déroulée le 23 avril 2024

Des Ricaudoises et Ricaudois ont participé à ces ateliers et ont été enchantés de la qualité des prestations. Ci-dessous lors d'une séance sur le thème « mémoire/perfectionnement »

CONTACT :

- **Espace senior du Lauragais Antenne du département 19 cours de la République**
BP 9140 11494 CASTELNAUDARY CEDEX
Tél : 04.68.23.71.90
cliclauragais@aude.fr

► **LES CONSEILS DE LA GENDARMERIE :**

COMMENT SE PROTEGER DES ARNAQUES SUR INTERNET

INTERNET est un espace merveilleux dans lequel une multitude d'informations et des services sont accessibles. Toutefois, les délinquants ont bien compris l'intérêt qu'ils avaient à commettre des arnaques dans un univers où les frontières n'existent plus vraiment et où l'anonymat est très facile. Tout internaute peut donc devenir la victime de cette délinquance numérique. Il convient de prendre des mesures qui constituent : la cybersécurité

Qui peut m'aider ? la plupart des personnes qui subissent une arnaque sur internet auraient pu éviter d'être victime en adoptant des comportements simples et de bon sens. La première protection contre ce fléau concerne donc votre attitude. Réfléchissez avant de cliquer. Et adopter des réflexes simples.

La sensibilité : une faiblesse sur internet

De nombreux internautes pensent pouvoir faire de belles rencontres sur internet et c'est parfois le cas. Toutefois, certaines personnes sont très exposées aux escrocs car ils se servent de leur fragilité affective. Les victimes les plus nombreuses sont les personnes seules en quête d'affection et qui ne connaissent pas bien le fonctionnement d'internet. Ne vous laissez jamais attendrir par une personne que vous n'avez jamais rencontrée physiquement.

Protéger ses mails : Evitez d'indiquer votre nom et prénom dans votre adresse e-mail. Ne communiquez jamais votre mot de passe donnant accès à votre boîte mail. N'ouvrez jamais un e-mail si vous avez un doute sur sa provenance ou si vous ne connaissez pas l'expéditeur.

Dans votre boîte mail, ne conservez pas d'informations personnelles ou sensibles.

Si certaines personnes avaient accès à votre boîte mail et que la relation s'est dégradée entre vous pensez à changer le mot de passe.

Choisir son mot de passe : un bon mot de passe est constitué d'au moins 8 caractères, comportant des chiffres et des lettres en majuscule et minuscule avec si possible un caractère spécial. Ne communiquez jamais vos mots de passe, ils sont confidentiels. N'utilisez pas qu'un seul mot de passe pour toutes vos connexions sur internet. Au moindre doute d'usage frauduleux d'un de vos mots de passe changez le rapidement et signalez l'incident auprès du responsable du site. Ne laissez pas traîner la liste de vos mots de passe sur un bout de papier.

Les achats sur internet : lors d'un paiement en ligne assurez-vous que l'adresse internet commence par : <https://>. La présence du « s » fait état d'une sécurisation. Privilégiez les systèmes de paiement par e-carte (renseignez-vous auprès de votre banque).

Ne communiquez jamais vos coordonnées bancaires par mail. Evitez les commandes en ligne à partir d'un accès public.

L'identité numérique : sur les réseaux sociaux ne divulguez pas votre identité réelle. Pensez à utiliser un pseudonyme. Ne communiquez pas votre numéro de téléphone, votre adresse ou vos photos et celles de vos enfants. Ne communiquez pas d'information qui peuvent atteindre à votre réputation. Il n'est pas aisé de retirer définitivement un contenu indélicat laissé sur internet. Vous êtes responsable de vos publications et de vos échanges.

Si vous êtes victime rendez-vous dans votre gendarmerie et demandez à rencontrer le correspondant NTECH. Ne modifiez rien sur vos équipements numériques. N'ayez pas honte de ce qui vient de vous arriver. Contactez très rapidement votre banque pour tenter de bloquer votre transaction que vous venez de faire dans le cadre d'une escroquerie. Pour en savoir plus : www.internet-signalement.gouv.fr

Démarchage à domicile : Attention aux démarcheurs à domicile. Si une personne vous importune et est insistante, contactez la gendarmerie (en décrivant cette personne, immatriculation véhicule etc...).

Numéros d'urgences : Gendarmerie et Police : **17** Pompiers : **18** Samu : **15** Numéro européen d'urgence : **112**

► **NUMERO VERT ASSISTANCE** Personnes isolées en situation de handicap ou proche aidant dans l'Aude : besoin d'aide, d'accompagnement, d'assistance service et appel gratuits
0 800 360 360

► **LE CENTRE LOCAL D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)**
dédié aux 60 ans et plus

Le CLIC de notre territoire est à votre disposition pour :

- ✓ vous informer
- ✓ vous orienter
- ✓ vous aidez à trouver des solutions concrètes face aux difficultés du quotidien

C'est un service public et gratuit du Département de l'Aude

Contact CLIC LAURAGAIS antenne du département 19 cours de la république à Castelnaudary

Renseignements au **04.68.23.71.90**

► RECENSEMENT MILITAIRE OBLIGATOIRE à 16 ANS

Nous rappelons que les jeunes, filles et garçons, qui atteignent 16 ans doivent se faire recenser pour la journée citoyenne avant la fin du trimestre qui suit leur anniversaire. Sur présentation d'une pièce d'identité et du livret de famille, une attestation leur sera délivrée. Le recensement militaire est obligatoire pour se présenter à tout examen (baccalauréat...), pour s'inscrire dans les grandes écoles, pour passer son permis de conduire. À la suite de ce recensement, ils sont ensuite convoqués pour la journée citoyenne.



► PACS

INFORMATIONS :

Depuis le 1er novembre 2017, toute la procédure du PACS a été transférée en mairie. C'est l'officier de l'état civil du lieu de résidence commune des futurs partenaires qui sera compétent pour enregistrer les déclarations les modifications et les dissolutions de PACS.

► AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE POUR LES MINEURS

Afin de renforcer la lutte contre le terrorisme, la loi a établi un dispositif d'autorisation préalable à la sortie du territoire français des mineurs.

Tout mineur devra avoir en sa possession une attestation de sortie. Elle peut être téléchargée et remplie en ligne sur [www.service-public.fr cerfa n° 15646*01](http://www.service-public.fr/cerfa/n°15646*01).

► RENOUVELLEMENT DES TITRES D'IDENTITES : LES BONNES PRATIQUES POUR GAGNER DU TEMPS

Depuis la fin de l'année 2021, les demandes de nouveaux titres (carte d'identité et passeport) ou renouvellement de ceux-ci, ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie. Celle-ci conduit de nombreux français à engager les démarches de renouvellement de la carte nationale d'identité ou passeport en vue de déplacements personnels ou professionnels.

Concernant le département de l'Aude il a été recensé 4837 demandes de titres en février 2022 contre 2900 en février 2021 soit une hausse de + de 66 % ?

Dans cette optique, les bonnes pratiques suivantes peuvent d'ores et déjà participer à l'amélioration du service :

Faire sa pré demande en ligne de passeport ou carte d'identité par voie dématérialisée, depuis le site internet de l'Agence Nationale des titres sécurisés (ANTS)

<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>. Cette démarche facultative permet d'accélérer le temps de recueil en mairie.



Attention ! la pré-demande en ligne de passeport ou carte d'identité ne dispense pas de vous déplacer dans la mairie pourvue du dispositif de recueil des demandes pour déposer votre dossier.

Prendre rendez-vous dans la mairie de son choix : le demandeur a le libre choix, quel que soit son domicile, de déposer son dossier auprès de toute commune pourvue du dispositif pour le recueil des demandes. Les 11 communes de l'Aude dotée de dispositifs de recueil sont : Axat, Bram, Carcassonne, Castelnaudary, Lagrasse, Lézignan-Corbières, Limoux, Quillan, Narbonne, Saissac et Sigean. **Depuis le 1^{er} juillet 2023 les communes proches de Ricaud comme Montferrand, Saint-Martin Lalande, Souilhanel, Villeneuve la Comptal** disposent pour certains créneaux d'un dispositif des cartes nationales d'identité et de passeports et vous pouvez aussi prendre rendez-vous par téléphone sur ces communes.

L'utilisateur doit présenter les documents originaux suivants ainsi que le formulaire CERFA papier ou le numéro de pré-demande si la pré-demande en ligne a été affectée :

- une CNI ou passeport, valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- une photo d'identité de moins de 6 mois et **conforme**
- un justificatif de domicile (sauf si vous avez utilisé « Justif'adresse » lors de votre pré-demande en ligne) la liste des justificatifs de domicile autorisés est disponible sur <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14807>
- un timbre fiscal pour le renouvellement de passeport (86 € que l'on peut acheter en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr>)
- pour la CNI un timbre fiscal est nécessaire si la demande fait suite à une perte ou un vol

Pour RAPPEL

- depuis le 2 août 2021, toute demande de CNI donne systématiquement lieu à la délivrance de la nouvelle CNI d'une durée de validité de 10 ans
- la mise en circulation de la nouvelle carte nationale d'identité ne remet pas en cause la validité des CNI ancien modèle de 15 ans.
- De même, les cartes nationales d'identité délivrées entre le 1^{er} janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures, bénéficient d'une extension de leur durée de validité à un total de 15 ans.
- Si l'usager a besoin d'aide, il peut s'adresser à la Maison France Services de Castelnaudary (Boulevard Lapasset) ou bien venir en mairie de Ricaud.

► CARTE GRISE : sur le site ants.gouv.fr



Depuis le 6 novembre 2017, les guichets de la Préfecture de Carcassonne sont définitivement fermés au public. Les démarches se font exclusivement en ligne à partir du site <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

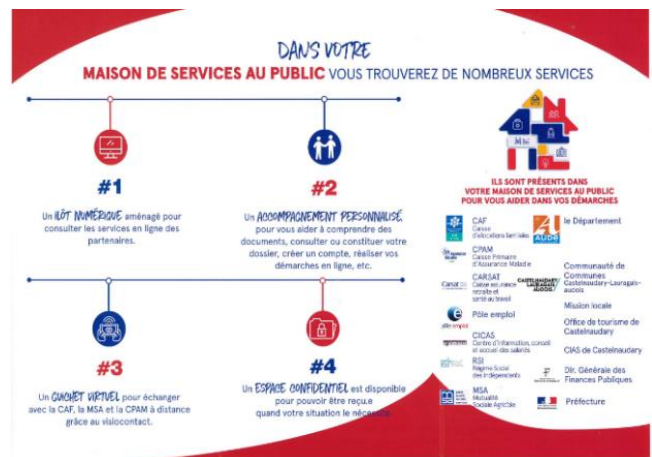
Pour les usagers ayant des difficultés d'accès au numérique ou non équipés, un ordinateur et un accès internet vous pouvez aussi vous rendre à la Maison France services de Castelnaudary situé au Boulevard Lapasset (ancienne CPAM)

► MAISON France Service de CASTELNAUDARY : SERVICES GRATUITS

Une maison France Service a ouvert à Castelnaudary au 9 boulevard Lapasset (ancienne CPAM). Cette structure renseigne et accompagne chaque citoyen pour effectuer des démarches administratives.

Avec ou sans rendez-vous, vous serez accueilli par des agents qualifiés pour vous aider aux démarches administratives, répondre à vos questions dans les domaines suivants :

- Famille : faire une demande d'allocation, aide pour utiliser le site de la CAF
- Santé/Social : compléter un dossier AAH, CSS, RSA, allocation logement, créer un compte Améli ou MSA
- Retraite : faire un point sur votre carrière, vous aider à la réalisation de votre dossier retrait
- Emploi : vous aider à l'utilisation du site pole-emploi.fr
- Accès aux droits : vous orienter vers les professionnels
- Logement : vous aider pour une demande de logement, vous orienter vers les différentes associations en lien avec l'habitat, Adil, Anah...
- Administratif : vous aider pour vos impôts, carte grise, permis de conduire...
- Déplacement : vous informer sur les transports en commun et le transport à la demande



Un conseiller numérique est à votre disposition pour vous accompagner dans la consultation de services en ligne et effectuer vos démarches.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi : 9h à 12 h / 13h à 16h

Mercredi 9h à 12h

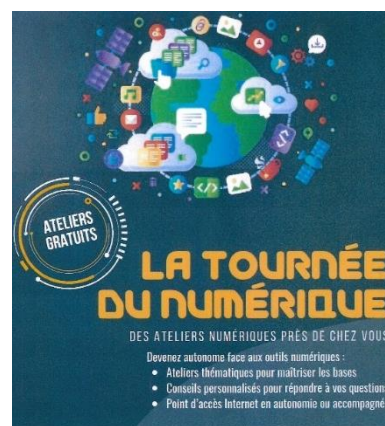
Jeudi 9h à 12h / 13h30 à 17h30

Tél 04 68 60 38 98

Email : csciep@orange.fr

La tournée du numérique : des ateliers numériques près de chez vous

Afin d'aller au plus près des administrés, la communauté de communes Castelnaudary Lauragais Audois a mis en place des ateliers numériques itinérants pour vous initier aux outils numériques (ordinateur, tablette...) et avoir un point d'accès internet en autonomie ou accompagné pour effectuer vos démarches. Un conseiller numérique est venu à Ricaud les jeudis 26 septembre 2024, 17 octobre 2024, 7 novembre 2024 et le 28 novembre 2024. D'autres ateliers sont prévus en 2025.



► CHAMBRE D'HOTES



Les personnes ouvrant à la location une ou plusieurs chambres d'hôtes ou un meublé de tourisme ont l'obligation de déclarer leur activité en mairie.

► FOYER RURAL



La commune met à la disposition des Ricaudois le foyer rural pour organiser des repas de famille de 12h00 à 22h00 (Pas de musique après 20h00). Si vous êtes intéressés, contactez le secrétariat de Mairie. Le tarif de location pour les habitants de la commune est de 40 € pour le week-end.

► MEDIATHEQUE INTERCOMMUNALE

Georges Canguilhem Tél 04 68 94 58 49 contactmediatheques@cccla.fr
8 rue du Commandant Raynal à Castelnaudary

Heures d'ouverture :

- Lundi fermé
- Mardi : 10h-13h00 14h00-18h00
- Mercredi : 14h00-18h00
- Jeudi : 14h00-18h00
- Vendredi : 14h00-18h00
- Samedi : 10h30-13h00 14h00-17h00
- Dimanche fermé



► **ENFANCE ET JEUNESSE COMMUNAUTE DE COMMUNES** : La commune de RICAUD adhère depuis plusieurs années au service petite enfance, enfance jeunesse de la communauté de communes. Ce service regroupe le relais petite enfance, crèches, accueils de loisirs, accueils des ados et espace itinérant pour les 11 à 25 ans. Un portail familles a été mis en place pour accéder aux services. Voici le lien <https://cccla.portail-familles.apps/>



► ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

La communauté de Communes va construire une nouvelle école de musique intercommunale (fin des travaux 2026-2027) qui remplacera celle située :



Quai du Port à Castelnaudary
Renseignements au 04. 68. 94.14. 53
ecoledemusique@cccla.fr

► NUMERO VERT PERSONNE ISOLEE EN SITUATION DE HANDICAP OU PROCHE AIDANT 0 800360 360



► TOURISME ANIMATION

des magnets sont à votre disposition en mairie. Pour accéder à toutes les animations il suffit de scanner avec votre smartphone le QR code du magnet



► PREVENTION DU FEU / ENTRETIEN DES TERRAINS



Le brûlage des végétaux issus de parcs et jardins privés est rigoureusement interdit par le règlement sanitaire départemental.

Votre responsabilité est engagée chaque fois que vous allumez un feu. Les parcelles de terrains nus situées proches d'habitations doivent être régulièrement nettoyées afin d'éviter les incendies surtout en période de forte sécheresse.

Le débroussaillage des espaces boisés est obligatoire sur la totalité des parcelles situées dans les zones urbaines. Vous trouverez ci-joint les obligations légales de débroussaillage :

LE DÉBROUSSAILLEMENT RÉGLEMENTAIRE EN PRATIQUE

Abords immédiats du bâti



- Mettre à distance les végétaux combustibles des points d'entrée potentielle du feu : toit, ouvertures, éléments de charpente
- Mettre à distance les haies et ratisser la litière



rien en surplomb du toit et de la charpente

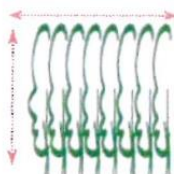


Périmètre autour du bâti



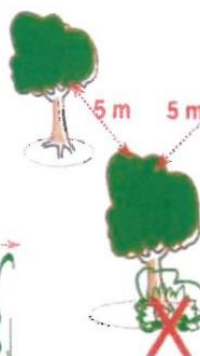
- Mettre à distance les houppiers des arbres pied à pied ou par bouquet
- Supprimer une bonne partie de la strate arbustive qui doit représenter 15 % maximum de la surface à traiter
- Pas d'arbustes sous les arbres
- Réduire le volume des haies en hauteur et en épaisseur
- élaguer les arbres sur 2 m de hauteur

volume des haies
< 2.5m3/mètre linéaire

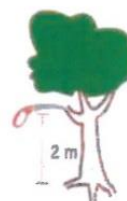


bouquet d'arbres conservés
diamètre max 15 m

< 15 m



tronc sans branches
jusqu'à 2 m de hauteur



arbustes < 15 % de la surface du terrain

maintenir l'herbe tondue

enlever les végétaux morts
et parties mortes et sèches



Voie d'accès privée



- Mettre au gabarit pour l'accès d'un camion de pompier : dégager emprise 3.5 m et élagage des arbres sur 3.5 m de hauteur.
- Débroussailler une bande de 10 m de part et d'autre de la voie d'accès et mettre à distance les houppiers des arbres

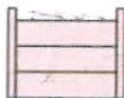
dégager un gabarit
de 3.5 m x 3.5 m



débroussailler 10 m de part et d'autre de la voie

Elimination des végétaux coupés

- Effectuer le broyage des résidus de coupe
- ou leur compostage
- ou leur évacuation en déchetterie.



- l'incinération n'est autorisée que pour les seuls résidus d'OLD et si pas de déchetterie acceptant ces résidus dans un rayon de 10 km et sous réserve du respect de prescriptions



► AROMATHERAPEUTE

Madame Patricia Vercraene 7 rue des platanes, vous propose des produits naturels à base de plantes.



► GÎTE CHAMBRE D'HÔTE

Gîte le Mirailou Mr Bernard Etienne – Chambre d'hôte 7 rue des platanes Madame Patricia Vercraene

► **LOCATION FOYER RURAL** compte tenu des coûts d'énergie, le tarif de la location du foyer rural est revalorisé : pour les habitants de la commune la location est de 40 € pour le week end, pour les personnes extérieures au village le montant de la location s'élève à 200 €.

► HORTICULTEUR

Monsieur PINEL Olivier, horticulteur, installé depuis de nombreuses années sur notre commune vous propose à la vente directe fleurs, plants, et autres plantes décoratives.

Un grand merci à Olivier pour avoir fleuri gratuitement les vasques près de l'abribus, rte St Christophe.



► ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

Céline MAURY, 3 bis impasse des marronniers à Ricaud vous accompagne dans les démarches administratives (Professionnels et particuliers)



► PLOMBERIE

Nous vous rappelons que deux plombiers sont installés sur notre commune, route de St Christophe Franck GODARD et Williams ROUQUET.



► PAYSAGISTE

L'entreprise SUD PAYSAGE installée rue de la mairie

► ENTREPRISE DE NETTOYAGE

Entreprise de nettoyage Le Cammas à Ricaud Christophe ESCABOUT



► **COMMERÇANT AMBULANT** « Le Ripaillon », de Saint Michel de Lanès, commerçant ambulant, passe tous les vendredis matin vers 11h30, s'arrête au lotissement, rue des platanes, place de la Mairie. : vente de pains, épicerie, charcuterie, ...



Pour les nouveaux artisans, commerçants, entreprises, n'hésitez pas à vous présenter à la mairie si vous souhaitez paraître sur le prochain bulletin.

► DOCUMENTS MIS A DISPOSITION A LA MAIRIE

De nombreux documents sont mis à votre disposition sur un présentoir à l'entrée du secrétariat (plaquettes d'information, etc.). Y figure notamment le magazine « Aude Mag » édité par le Département de l'Aude, qui n'est désormais plus distribué dans vos boîtes à lettres. Une colonne spéciale est dédiée aux services de la CCCLA. N'hésitez pas à vous servir !



► DEMARCHES JURIDIQUES



Des permanences sont mises en place afin de bénéficier d'une aide dans vos démarches juridiques. Elles sont tenues par des professionnels du droit notamment en matière de droit de la famille, droit du travail, droit du logement, surendettement, protection des majeurs, violences faites aux femmes...

Retrouver toutes les permanences et contact sur : ville-castelnaudary.fr/fr/point-d-acces-au-droit

► RAPPEL SUR LE DEFIBRILLATEUR DEVANT LA MAIRIE

Le décès par accident cardiovasculaire constitue l'une des principales causes de décès en France : près de 60 000 personnes par an. Le taux de survie avoisine 2 à 3 % si l'on ne dispose pas d'un défibrillateur, contre plus de 30 % dans les pays où l'installation est généralisée. L'essentiel est d'agir vite : après 4 minutes, chaque minute passée réduit le taux de survie de 10 %.



La commune de RICAUD a acquis un défibrillateur situé devant la mairie. Une maintenance est réalisée annuellement.

Toute personne peut utiliser un défibrillateur sans formation préalable : le défibrillateur guide constamment l'utilisateur au cours de la procédure de réanimation par une combinaison d'informations vocales et / ou de textes, de signaux sonores et de voyants lumineux.

► ENEDIS

ENEDIS est une entreprise de service public : elle gère le réseau public de distribution d'électricité. ENEDIS réalise le raccordement des clients, le dépannage.

Pour toutes questions relatives à votre facture d'électricité vous devez contacter votre fournisseur d'énergie.

Pour joindre les services d'ENEDIS concernant les raccordements au réseau vous devez appeler :

- le 09.69. 32.18.57 pour les particuliers
- le 09.69.32.18.58 pour les professionnels
- le 09.69.32.18.99 pour les entreprises

► RESEAU EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

Depuis le 1^{er} janvier 2022 SUEZ eau France est devenue le gestionnaire du réseau d'eau potable et d'assainissement sur notre commune.

adresse 426 rue Becquerel CS 61365 11493 CASTELNAUDARY tel 04 68 94 54 62



► TRANSPORTS SCOLAIRES GRATUITS

Un seul point de montée Ricaud Village

Matin montée à 7h17

Arrivée pour les collégiens et les lycéens : lundi mardi jeudi vendredi à 17h20

Arrivée pour les collégiens et lycéens mercredi à 13h00

Pour s'inscrire aller sur le site de la Région Occitanie rubrique transports scolaires

<https://www.lro-occitanie.fr/transport-scolaire-pyrenees-orientales>



CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

C'LA communauté

► MLOA Mission locale Ouest Audois

La Mission Locale de l'Ouest Audois accompagne les 16/26 ans dans leur projet professionnel (travail du projet, formation, retour à la scolarité, recherche d'emploi...) en les accompagnant d'un point de vue social (tel que les aides au permis de conduire, au logement, aide à la formation etc...) Site de Castelnaudary point d'accueil : lieu d'accueil et d'écoute gratuit, anonyme et confidentiel pour les jeunes et leur entourage.

Tél 04.68.23.67.49 mail castelnaudary@mloa.fr ou site internet www.mloa.fr



► LE GUICHET UNIQUE service gratuit pour les parents ou futurs parents

LE GUICHET UNIQUE
Tél. 04 68 23 59 70
Accueil uniquement sur rendez-vous

SERVICE GRATUIT
où parents et futurs parents peuvent trouver :

- des informations sur les différents modes d'accueil et leur coût,
- les modalités d'accès en crèche (publique ou privée) ou en accueil individuel (assistant-e maternel-le ou garde à domicile),
- la liste des assistants maternels agréés et la fiche de préinscription pour effectuer une demande de place en crèche intercommunale.

Contact par téléphone ou demande d'information sur les modes d'accueil en ligne sur le site : <https://monenfant.fr/>

17q. cours de la République - 11400 Castelnaudary

AUDE

PARENTS ET FUTURS PARENTS
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS MET À VOTRE DISPOSITION DES SERVICES POUR VOUS ET VOTRE ENFANT

UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS

Espace convivial de jeux, d'échanges, d'écoute et de rencontres

Pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un adulte familial

PÔLE PETITE ENFANCE
Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois

Accès libre, gratuit et anonyme

Ouvert :
- le lundi, mardi, jeudi de 15h à 18h
- le mercredi de 9h à 12h

CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS
04 68 23 59 70 - 07 52 35 02 77
E-mail : laep@ccccla.fr
Rejoignez-nous sur @laepccccla

► D.I.C.T (DECLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DE TRAVAUX) Travaux en toute sécurité

Particuliers ou entrepreneurs vous réalisez des travaux (terrassement, fouille, plantation, dessouchage, curage fossé ...) vous devez consulter le téléservice www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr et déposer une déclaration de projet de travaux (DT) auprès des exploitants de réseaux listés par ce service. Par la suite, les exécutants des travaux doivent adresser au moins 7 jours avant la date des travaux une déclaration d'intention de commencement de travaux (D.I.C.T) aux exploitants de réseaux concernés.



► ADRESSES MAILS

Si vous souhaitez recevoir ces informations, nous vous remercions de bien vouloir nous faire parvenir le coupon ci-dessous dans la boîte aux lettres de la mairie ou directement au secrétariat. Ces adresses mails sont sécurisées et utilisées par la commune uniquement pour de la diffusion d'informations.

COUPON REPONSE A RAMENER A LA MAIRIE

Je soussigné (NOM PRENOM)

Souhaite recevoir des informations de la commune de RICAUD par courriel à l'adresse suivante :

.....@.....

Les données recueillies à partir de ce formulaire font l'objet d'un traitement destiné à la mairie de Ricaud pour la diffusion d'informations de la commune. Les destinataires des données sont les personnes habilitées de la mairie de Ricaud.

Les données sont conservées pour la durée du service ou supprimées à la demande de la personne concernée.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de vos données ou une limitation du traitement de celles-ci.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant ou vous désinscrire en vous adressant à la mairie de Ricaud : Mairie.ricaud@wanadoo.fr

Fait à Ricaud le

Nom Prénom Manuscrits suivi de la signature

L'ETAT CIVIL

Octobre 2023 à novembre 2024

Bienvenue à



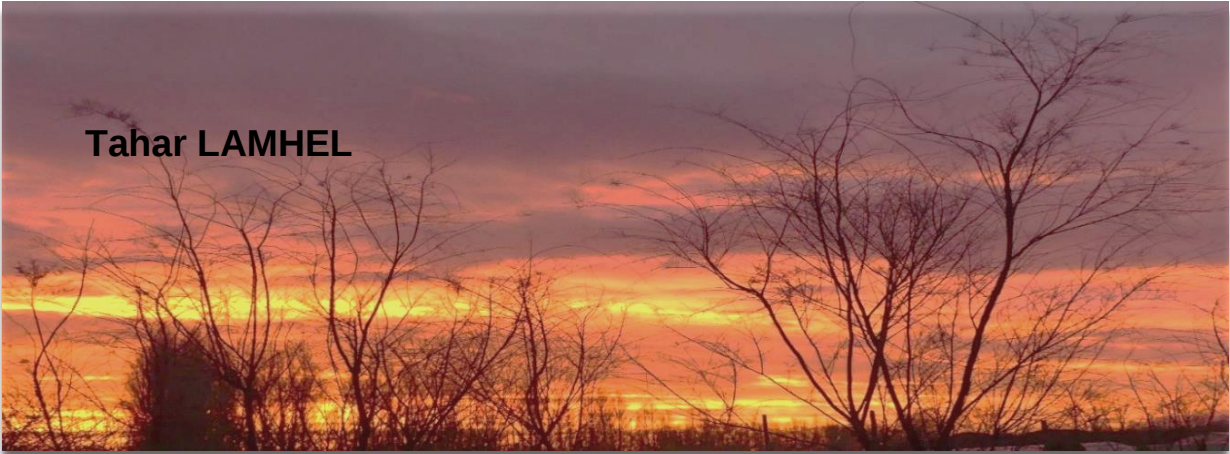
Annabelle GROS

Livia SIOURD MAGALHAES

Abby GONTHIER

Eléa ALBERT

Ils nous ont quittés



Tahar LAMHEL

Bienvenue aux nouveaux Ricaudois et Ricaudoises



Madame SEBBANE Andrée route St Christophe

Famille rue de l'église

Famille chemin de la source

Famille Rue des platanes

Famille rue des platanes

Famille chemin des Marcouls

Nous souhaitons la bienvenue à tous et une bonne intégration dans la commune.
Les personnes nouvellement installées sont invitées à se présenter à la mairie
afin de prendre connaissance des usages de la vie locale et administrative
et de faire connaissance.

ANIMATIONS DU VILLAGE

MANIFESTATION PATRIOTIQUE : CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2023 le samedi 19 novembre 2023 2024 : le samedi 23 novembre 2024

La cérémonie commémorative de la fin de la Première Guerre Mondiale a eu lieu à Ricaud en 2023 le samedi 19 novembre, et en 2024 le samedi 23 novembre.

Après la cérémonie en l'église de Ricaud, le cortège conduit par les Porte-drapeaux : la délégation du souvenir Français, anciens combattants de la Légion, la délégation de Labastide d'Anjou et de notre commune, est allé au monument aux morts, situé dans le cimetière, honorer les victimes de cette terrible guerre.

Le message du Ministre a été lu et des bougies ont été allumées, déposées par les enfants du village.

Après la Sonnerie aux Morts, la minute de silence et la Marseillaise chantée, Madame le Maire a remercié la population ainsi que les porte-drapeaux et les a invités à partager le verre de l'amitié au foyer rural.



OPERATION BRIOCHES POUR L'AFDAIM

La commune de RICAUD a organisé l'opération Brioches au profit de l'AFDAIM (Association Familiale Départementale pour l'Aide aux personnes handicapées) **du 14 au 21 octobre 2024.**

La vente de brioches a rapporté 175 € à l'AFDAIM. Un grand merci à tous les donateurs.
Merci d'avance de votre générosité.

La première brioche vendue à Madame le Maire



DISTRIBUTION DES BOITES DE CHOCOLATS AUX PERSONNES DE PLUS DE 60 ANS

Comme chaque Année Madame le Maire et le Conseil municipal offrent aux personnes de plus 60 ans une boîte de chocolats.

CEREMONIE DES VŒUX LE 19 JANVIER 2024 : MOMENT DE PARTAGE ET DE CONVIVIALITE RETROUVE

Nicole MARTIN, Maire, entourée des membres du Conseil municipal, a présenté ses vœux aux Ricaudoises et Ricaudois venus nombreux pour l'occasion. Au cours de son discours, elle a fait un rappel de l'état civil avec les naissances, les nouveaux arrivés sur la commune et les décès. Ensuite, elle a présenté l'ensemble des travaux réalisés en 2023 et les projets 2024, dont le plus important l'aménagement de la rue des platanes. Madame le Maire a terminé son allocution en remerciant les élus pour leur implication dans chaque dossier, les employés communaux et les présidents et membres des associations du village. La soirée s'est terminée par un excellent apéritif dinatoire apprécié de tous.



ASSOCIATION MUSIQUE AU CŒUR DES MOULINS

« Musique au Cœur des Moulins » a organisé un concert le 8 décembre 2024 avec l'orchestre de Chambre de Toulouse : Le programme était « Mozart ».

La philosophie de Musique au Cœur des Moulins est la même depuis sa création en 2008. Son but est d'organiser de beaux concerts avec la complicité de l'orchestre de Chambre de Toulouse et de faire partager ces moments magiques avec le maximum de personnes. Il y a toujours de la bonne humeur dans ces retrouvailles semestrielles. L'association continuera à faire connaître et aimer la musique classique dans notre village.

Le public apprécie la qualité des programmes proposés. Chaque après-midi se termine par un vin d'honneur convivial regroupant les musiciens et le public.

Les membres de l'association Musique au Cœur des Moulins vous souhaitent de bonnes fêtes.



Concert en L'Eglise de RICAUD

Le 8 décembre 2024 à 16h30

ORCHESTRE DE CHAMBRE DE TOULOUSE



MOZART

Serge MARTIN, Président de MCM

CLUB DU 3EME AGE

Le club du 3ème âge compte à ce jour 46 membres actifs.

Tous les mois, sauf les vacances scolaires, des activités ou bien un repas au foyer ou au restaurant sont proposées.

Pour finir l'année 2023 :

27 septembre après-midi jeux suivie d'un goûter

11 octobre repas au « restaurant de L'Enclas »

15 novembre après-midi jeux et goûter

6 décembre loto de Noël suivit d'un goûter

Nous avons commencé l'année 2024 avec

11 janvier Assemblée générale et repas avec « le traiteur Kévin »

21 février après-midi jeux suivie d'un goûter crêpes

20 mars repas choucroute « faite par Jean Luc »

24 avril loto suivit d'un goûter

26 juin repas grillade

Après les vacances, le 2 octobre on s'est retrouvé pour un repas au « Relais de Riquet »

30 octobre après-midi, jeux, pétanque, promenade et goûter

20 novembre repas au foyer (fideua)

Nous avons prévu

Le 18 décembre loto de Noël suivi d'un goûter

15 JANVIER 2025 assemblée générale à 11 heures suivie d'un repas au foyer.

Vous qui avez 60 ans et plus, si vous voulez nous rejoindre et profiter de nos activités ...Vous serez les bienvenus au club du 3ème âge où le plaisir de se retrouver et d'échanger est évident.



La Présidente, Monique CRUZEL



TELETHON 2023 ET 2024

Les cyclistes du Lauragais sont passés dans notre commune récupérer les dons collectés pour le Téléthon grâce à la vente de café avec biscuits, de tickets de tombola le samedi en 2023, et le samedi 7 décembre en 2024. La Vente, organisée par la commune, a permis de récolter 233.14 € en 2023 et 346.80 € en 2024. Merci à tous les participants et donateurs.

Le Conseil Municipal a versé une subvention de 100 € en 2023 et en 2024.



ANIMATIONS DE L'ASSOCIATION DES JARDINIERS DE CASTELNAUDARY ET DES ENVIRONS

L'association Des Jardiniers de Castelnaudary et des environs a organisé le samedi 14 décembre 2024 une matinée consacrée à la fabrication de bouquets de Noël. Les participants ont pu confectionner des bouquets et décorations.

Les participants ont apprécié cet atelier organisé au foyer rural de Ricaud.

Line SALLES



YOGA A RICAUD

Sandrine POHU professeur de Yoga (Yoga authentique et traditionnel), diplômée par la fédération nationale de professeur de yoga, et d'un certificat professionnel sous l'autorité de la fédération de la formation professionnelle, propose depuis septembre 2018 des cours de Yoga qui se déroulent au foyer rural, tous les jeudis (hors vacances scolaires) de 18h30 à 20h00. Les cours ont débuté cette année le 5 septembre.



LA BOULE RICAUDOISE

L'association « La Boule Ricaudoise » organise chaque vendredi soir autour de 20H30, de mai à octobre, un concours de pétanque à la mêlée avec lots. L'objectif principal est le jeu, la convivialité et le vivre ensemble. La saison 2024 de la boule Ricaudoise s'est terminée ce vendredi 11/10/24. L'association remercie Madame le Maire et le conseil municipal pour son soutien et pour le versement de la subvention.



L'assemblée générale de notre association a eu lieu le vendredi 29/11/24. Le bureau a été reconduit

Président : Yves V : 0643718040
Trésorier : Philippe N
Secrétaire : Philippes G
Membres actifs : Dorian G, Bruno V.

L'association remercie les sponsors :

William Rouquet, plomberie
Le Fournil de Labastide d'Anjou
Pierrick Coiffure
Sud Paysage



Le Président, Yves VERCRAENE

UNE RICAUDOISE A L'HONNEUR

Un grand bravo à notre concitoyenne Andrée RIVES, passionnée de pétanque qui est devenue à 79 ans médaille de bronze du Championnat de France des armées. Elle représentait avec sa partenaire de jeux le 4^{ème} Régiment Etranger de Castelnaudary



COMITE DES FETES

Cette année la fête locale a eu lieu les 19 et 20 juillet avec au programme :

- vendredi 19 juillet pour une auberge espagnole
- samedi 20 avec l'incontournable concours de pétanque à 14 h00 et le repas à 20 heures

C'est sous le signe du Pays basque en rouge et blanc que le comité a pu régaler plus de 200 personnes au repas.

Le concours de pétanque a pu réunir 30 équipes sous le soleil. Merci à la municipalité



On vous attend nombreux pour l'année prochaine.

L'équipe du comité

L'arbre est un symbole universellement répandu. Il est l'axe du monde ; on le trouve en Asie comme en Amérique de même que dans les civilisations chrétiennes et arabes. C'est sous l'arbre de la Boddhi que Bouddha atteignit l'illumination. Les Sioux ont leur poteau-mitan autour duquel ils pratiquent la danse du soleil et les Romains ont fêté l'arbre de Mai à la montée de la sève du printemps.

Quelle que soit son histoire symbolique il exprime la vie dans sa verticalité qui lui permet d'établir le lien entre la terre et le ciel. Il puise son énergie dans la sève venant du monde souterrain des racines. A travers le tronc, une force vitale le propulse vers la lumière pour donner toute sa splendeur à sa ramure, qui s'épanouira et mourra, mais l'arbre se régénérera dans un nouveau cycle de vie.

Cette symbolique de l'arbre a germé dans les esprits surchauffés des révolutionnaires de 1789. En ces temps de grands bouleversements et de violence il fallait galvaniser le peuple dans un même élan patriotique car la France était en guerre contre toute l'Europe qui ne lui pardonnait pas la chute de la monarchie.

Parmi tant et tant de bouleversements concernant l'organisation du pays dans les domaines de la justice, de l'enseignement, de l'église et autres, il en est d'insolites comme le calendrier républicain avec ses mois évocateurs (vendémiaire, messidor..), le culte de l'Être suprême ou la plantation d'arbres.



C'est en 1792 que les députés à la Convention ont adopté un texte obligeant toutes les communes à planter un arbre révolutionnaire dit arbre de la Liberté. Cette décision n'a pas fait l'unanimité des citoyens. Les chênes, peupliers, oliviers ou hêtres furent coupés, arrachés, massacrés et replantés malgré les sanctions qui pouvaient conduire en prison ou sous la guillotine. Bien des arbres ont dû supporter les soubresauts des pouvoirs en place et des époques. La querelle entre défenseurs républicains et opposants monarchistes s'est peu à peu estompée laissant à l'abandon les ultimes plantations ;

il faudra attendre 1870 et le rétablissement de la République pour que les maires soient invités à replanter.

A Ricaud cet arbre de la Liberté a bien été planté comme en atteste une délibération prise le 2 prairial an II (2 juin 1794) sous l'égide du maire Jean Délestaing, délibération dans laquelle le sieur Gaspard Espieute demande « *à la municipalité les frais de plantation de l'arbre de la liberté placé au même lieu où était le poteau avec carcan que le ci devant seigneur avait fait placer et ledit Espieute demande pour cela douze livres sur quoi un membre a proposé de désigner deux experts pour vérifier le travail* » .

Quelques jours plus tard, soit le 23 prairial an II (23 juin 1794), les citoyens Calabas et Garric nommés « *afin qu'ils procèdent ensemble à l'estimation des frais de la plantation du chêne de la liberté lesquels dits Calabas et Garric ont rendu leur décision pour tout frais de ladite plantation à six livres et que moyennant cette somme de six livres que la commune baillera au susdit Espieute sera déchargée de tout autre honoraire attribué à la plantation* ».

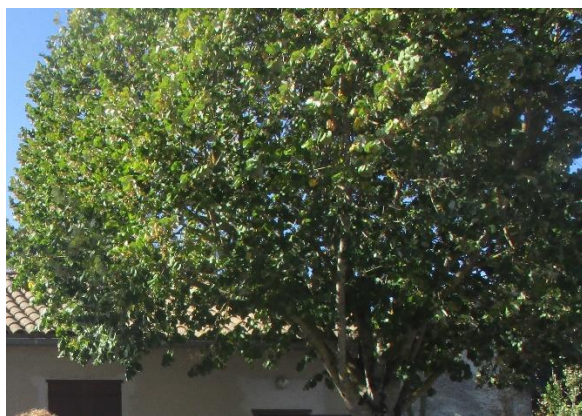
Ce chêne était implanté sur la place publique au niveau de l'entrée du domaine du seigneur de Bouzat que ce dernier avait rendu difficile d'accès.

Cet espace n'avait pas la même configuration que maintenant car il n'y avait pas de construction.

La mairie n'existait pas et les réunions se déroulaient chez le maire jusqu'à ce que le Conseil décide de louer une dépendance qui remplirait cette fonction ; une délibération du 8 décembre 1790 en fait état « *que n'ayant aucune maison commune pour tenir les conseils qu'il serait indispensable d'imposer annuellement la somme de vingt livres pour le loyé d'une chambre pour servir aux conseils de la commune et pour y placer une petite prison.* »

Lorsque chose fut faite pour l'arbre et le local, le maire Jean Sac célébra l'anniversaire du 14 juillet 1789 . Le descriptif de cette fête est mentionné dans un « verbal » de 1800. Ainsi, une colonne de la garde nationale placée devant la mairie a conduit le maire, son adjoint, le porte-drapeau, le tambour et les fanfares vers la place publique. Ce cortège a fait le tour de l'arbre de la Liberté et formé un cercle au milieu duquel le « citoyen maire » a fait un discours à la gloire de la révolution et du premier consul Bonaparte. La fête s'est terminée par des chants patriotiques et le retour à la maison commune.

Ce chêne a disparu car la configuration des lieux a été modifiée avec la construction de la mairie-école et les platanes qui s'y trouvent sont d'une époque plus contemporaine (milieu du XIX^e siècle). Deux cents ans plus tard, en 1989, Ricaud a renouvelé le principe et le maire André Jauzou a fait planter un tilleul pour fêter le bicentenaire de la Révolution. Il se trouve rue du lavoir devant le foyer rural.



Tilleul argenté devant le foyer rural

Il existe un autre arbre de la Liberté que nous protégeons jalousement au fond de nos poches et de nos sacs. Il a le privilège de ne pas vieillir, il aime la compagnie et voyage beaucoup. S'il est nain par sa taille et triste d'aspect il suscite la convoitise des hommes. Cet arbre est visible au verso des pièces d'un et deux euros. Il est enserré dans un hexagone portant la devise de la République - liberté, égalité, fraternité - les lettres RF soutiennent le tronc qui permet à cet arbre de métal de s'ancrer dans son histoire et de diffuser ses lumières à travers une ramure épanouie.



Suzanne Pédussaud



Nicole MARTIN, Maire de RICAUD

Et le Conseil Municipal

Ont le plaisir de vous inviter

à la cérémonie des vœux

qui aura lieu le :

Samedi 25 janvier 2025

20 heures au foyer rural

A l'occasion de cette cérémonie des médailles communales seront remises à des élus

Un apéritif dinatoire suivra cette cérémonie

Pour des raisons d'organisation, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous confirmer votre présence en appelant le secrétariat avant le vendredi 10 janvier 2025.

Numéro de téléphone : 04 68 60 03 50

Courriel : mairie.ricaud@wanadoo.fr



Bonnes fêtes

